

Mesdames et messieurs,

Nous voilà ainsi arrivés au terme de cette journée d'échanges et de discussions.

Il est vrai qu'il est, ces derniers jours, souvent difficile de se concentrer sur autre chose que sur les menaces qui pèsent sur l'Ukraine et son peuple.

Je suis donc à titre personnel d'autant plus heureux que ce colloque ait pu malgré tout être aussi suivi et je remercie donc celles et ceux qui sont encore présents dans la salle à cet instant d'avoir pris le temps d'assister et de participer à ces échanges.

Il m'appartient également, ce que je fais avec plaisir, de remercier l'ensemble des intervenants qui ont accepté de partager leurs expériences et leurs réflexions avec nous tout au long de cette journée.

Mes remerciements vont plus spécialement à nos 3 modératrices, Marie-Anne Ferry-Fall, Georgina Adam et Armelle Malvoisin qui ont accepté d'animer, avec talents, les 3 tables-rondes ainsi qu'à Etienne Ghys, Françoise Benhamou, Charles Moussy et Nathalie Heinich qui nous ont chacune et chacun permis, dans leur domaine de spécialité et d'expertise, de mieux nous faire comprendre cette technologie, celle des NFT, leur environnement économique et ce que leur développement veut dire de nos sociétés et de nous-même aussi un peu certainement.

Je laisserai dans un instant la parole au président Henri Paul qui conclura « définitivement » notre colloque, mais je souhaite avant cela profiter de ces quelques minutes à la tribune pour vous faire part de quelques réflexions que je tire de cette journée, et de ces derniers mois durant lesquels je me suis intéressé au sujet des NFT que je me suis efforcé de comprendre.

Le président Henri Paul l'a rappelé ce matin en ouverture, ce colloque vient en effet pour ainsi dire conclure la réflexion engagée par le Conseil des ventes depuis l'été dernier. On l'a dit, redit et répété, la vente de l'œuvre de l'artiste américain Beeple en mars dernier a placé subitement les NFT au cœur de l'actualité artistique. Partant du constat que l'état actuel de la législation française ne permettait pas aux commissaires-priseurs français de vendre ces NFT liés à des œuvres d'art notamment, le Conseil des ventes, et singulièrement son président, a décidé en mai dernier d'engager une réflexion et a confié à un de ces membres, moi en l'espèce, une mission sur le sujet.

Je vous épargnerai les différentes phases par lesquelles je suis passé tout au long de cette mission, entre intérêt, fascination, étonnement, inquiétude et j'en passe. Un constat s'est en revanche rapidement imposé à moi comme il s'impose à nous tous : que l'on s'en réjouisse ou que l'on s'en désole, les NFT existent. Si j'osais, j'utiliserais cette « loi » qui veut que la meilleure preuve que le pudding existe, c'est que l'on en mange. De la même manière, la meilleure preuve que les NFT existent, c'est qu'on en vend et que l'on en achète, chaque jour, dans des proportions grandissantes.

Alors, comme dans le pudding, il y a de tout dans les NFT et particulièrement dans ceux liés à des œuvres : grâce à ces NFT, on peut ainsi vendre ce que l'on peut collectivement reconnaître comme étant de l'art, mais aussi des pièces dont la qualité « d'œuvre » peut apparaître comme plus discutable. Comme dans le pudding, certains essaient aussi de vendre en NFT des œuvres qui sont déjà un peu anciennes, pour en tirer un profit, en disant « ca va passer »...

Je ne vais pas filer la métaphore plus longtemps. Je n'ai pas le talent qu'il faut pour ce genre d'exercice. Ce que je veux dire, c'est qu'à l'image de la recette du pudding, on peut tirer de la technologie des NFT le pire, mais aussi et certainement le meilleur, comme nous l'avons vu tout au long de cette journée.

Pour ne parler que du monde de l'art, la technologie NFT, et celle qui est son corolaire indispensable, la blockchain, permettent de faire des choses qu'il était difficile voire tout à fait impossible d'envisager jusqu'à présent.

Il appartient à tous les acteurs de se saisir de ces opportunités et de les faire se développer. La création artistique, qui ainsi peut-être pourra sortir de certains carcans et dépasser certaines limites, s'en trouvera plus riche encore. Quant aux acteurs économiques de l'art, ils pourront y trouver de nouvelles sources de croissance et de bénéfices.

Il appartient donc aux artistes, ceux qui le souhaitent en tout cas, d'appréhender les possibilités que leur donnent les NFT ; aux conservateurs, aux commissaires d'exposition d'oser mettre en avant cette production artistique d'un genre nouveau ; aux galeristes, aux maisons de ventes, de vendre ces œuvres dans les meilleures conditions.

Pour autant, et c'est le sens du rapport que j'ai présenté comme le résultat de cette mission à mes collègues du Conseil des ventes le 20 janvier dernier, je crois profondément que, pour ne parler que du monde l'art, les NFT et le marché qui découle de leur existence, ne pourront se développer sur le long terme que si certains sujets sont précisés et envisagés.

C'était là pour partie l'ambition que nous avons donné à ce colloque et je suis particulièrement satisfait que de nombreuses questions aient ainsi pu être abordées aujourd'hui et que des solutions et des réponses aient pu émerger.

J'avais eu l'occasion d'en aborder certaines dans mon rapport dans lequel j'avais par ailleurs émis une série de recommandations qui portait notamment sur la définition d'un régime juridique plus précis s'agissant des NFT, tant du point de vue fiscal que, s'agissant des NFT liées à des œuvres d'art, du point de vue du droit de la propriété intellectuelle pour ne citer que ces deux exemples.

J'avais dans ce même rapport tenté de démontrer en quoi les maisons de ventes françaises étaient particulièrement qualifiées pour vendre ces NFT et, plus largement, combien la question de l'extension des ventes aux enchères publiques de biens incorporels méritaient d'être envisagée. Je dois avouer que je ne pensais pas être exaucé aussi rapidement mais je ne peux que me féliciter que l'Assemblée nationale et le Sénat aient pu, sur cette question trouver un accord rapide qui permet dès aujourd'hui, puisque la loi a été promulguée ce matin, aux commissaires-priseurs de vendre des biens incorporels donc des NFT.

Mais je le redis, je suis profondément convaincu que le législateur devra rapidement préciser les choses et prendre en compte les spécificités de certains de ces biens apparus très récemment, comme les NFT par exemple. Ouvrir d'un coup d'un seul les vannes de la vente de biens incorporels, sans précaution et sans limite, c'est prendre le risque de noyer un marché naissant, qui est donc par essence particulièrement fragile alors même que les enjeux de compétitivité et d'attractivité sont importants.

Sans prolonger inutilement mon propos, je citerais encore la question du paiement en cryptomonnaies à laquelle les maisons de vente seront de plus en plus confrontées : les ventes de NFT qui s'opèrent quotidiennement dans le monde sont essentiellement payées en cryptomonnaies et empêcher les maisons de ventes françaises, le moment venu, d'accepter ce moyen de paiement, constituerait un frein considérable au développement de ce marché. Dans le même temps, permettre aux opérateurs d'accepter ce moyen de paiement sans cadre est un danger bien plus grand encore. La réflexion doit donc être rapidement ouverte.

Brefs, les sujets d'attention sont nombreux et nous y avons pour partie répondu aujourd'hui.

Dans le même temps, et le secrétaire perpétuel de l'Académie le prédisait dans son allocution d'accueil ce matin, les échanges que nous avons eu tout au long de cette journée ont fait aussi naître de nouvelles questions, qui sont autant de défis lancés aux acteurs des NFT.

De nouvelles formes de patrimoine, complètement immatériel, sont appelées à prendre une place grandissante dans nos économies et dans nos vies. Nos représentations virtuelles ont vocation à se développer, notamment dans le cadre des métaverses que nous avons évoqués.

Les NFT, et leurs multiples usages apparaissent en effet ainsi comme une technologie qui permet, notamment, le développement de nos « êtres numériques » et de leurs signes d'appartenance et de richesses. Dans cette mesure, les échanges de biens virtuels, qui ne manqueront pas de se développer sous cette forme, emprunteront les modes et techniques d'échange et de vente qui sembleront les plus appropriés, les plus attractifs et les plus surs techniquement et juridiquement. Il appartient notamment aux maisons de vente et aux commissaires-priseurs de faire la preuve qu'elles ont toute leur place dans ce marché qui pourrait, potentiellement, représenter une part significative de leur activité à moyen terme.

Pour autant, le développement du marché des NFT et son installation dans le temps nécessitent sans conteste que le travail d'information auquel nous avons participé aujourd'hui soit continué et ce à tous les niveaux. Ce sujet reste en effet, pour beaucoup, très vague voire complètement obscur, pour le grand public encore c'est certain, mais y compris pour les professionnels du milieu de l'art.

Pour ne retenir que le cas des commissaires-priseurs, des éléments d'information pourraient ainsi être utilement intégrés à la formation initiale des commissaires-priseurs et faire parallèlement l'objet de contenus dans le cadre de la formation continue des professionnels que la loi promulguée aujourd'hui vient par ailleurs de consacrer.

A quelques semaines d'échéances électorales majeures, présidentielles et législatives, comment ne pas enfin s'interroger sur la quasi absence du débat public d'une part des sujets liés au numérique et d'autre part, je me permets de le dire à titre tout à fait personnel bien entendu, de ceux relatifs à la politique culturelle. Il faut espérer que les prochaines semaines me feront mentir.

Le temps presse et vous aurez compris que l'essentiel de cette journée ne résidait pas dans mon intervention mais dans la grande richesse des échanges que nous avons eus depuis ce matin.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre présence, nombreuse, tout au long de la journée.

Un mot enfin pour remercier celles, et ceux, qui ont activement participé à l'organisation et au bon déroulement de ce colloque, et plus particulièrement, au Conseil des ventes, à Quentin Loiseleur, Ariane Chausson et Pierre Taugourdeau et, à l'Académie des beaux-arts, à Hermine Videau, Aurore Bachelet, Pauline Teyssier et Laurence Lenoir ainsi qu'à la Gazette Drouot qui a accompagné cet évènement et en a assuré la retransmission en direct.

Je remercie enfin le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, Laurent Petitgirard, et le président du Conseil des ventes Henri Paul pour leur volonté commune d'organiser ce colloque et c'est d'ailleurs maintenant à ce dernier que je laisse la parole pour conclure nos travaux.

Je vous remercie.